



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260513-2026-120-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception préfecture : 13/05/2026

PUBLIE LE 13 MAI 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2026-120

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DES EAUX DES SITES DE BAINADES EN MARNE

Rapporteur : Mme Christine ARRON

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme KEITA-GASSAMA, Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le Conseil municipal,

Vu la Directive 2006/7/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive de 76/160/CCE ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 25 juin 2025 relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande en vue de la passation d'un marché d'étude sur les profils de baignade en Marne

Vu le Code de la Santé Publique et la réglementation en vigueur en matière d'établissement des profils de baignades, de contrôle et de surveillance des eaux de baignade en rivières ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;

Vu la circulaire DGS/EA4 n°2009-389 du 30 décembre 2009 relative à l'élaboration des profils des eaux de baignades au sens de la directive 2006/7/CE ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2018/2 du 2 janvier 2018 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Marne Vive ;

Vu la décision du comité de pilotage « baignade en Marne » du 8 janvier 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-011 en date du 18 février 2026 approuvant la participation de la Ville de Champigny-sur-Marne à un groupement de commandes pour la surveillance de la qualité des eaux des sites de baignade en Marne

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 20 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} Commission Éducation, enfance, jeunesse, émis lors de sa séance du 20 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de mettre en place une autosurveillance réglementaire des sites de baignade en Marne ;

Considérant l'intérêt d'une mutualisation des moyens et des compétences entre les collectivités concernées ;

Considérant que le Syndicat mixte Marne Vive constitue la structure la plus adaptée pour assurer la coordination d'un groupement de commandes ;

Considérant le souhait de la Ville de Neuilly-sur-Marne, d'intégrer le dispositif,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 : CONFIRME le Syndicat mixte Marne Vive comme coordonnateur du groupement, chargé de lancer, analyser et attribuer la consultation au nom des membres.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France



La secrétaire de séance
Mme Catherine MUSSOTTE-
GUEJ